

ADMISSION CONDITIONNELLE À L'OBTENTION DU DEC
Confirmation de L'API (Aide Pédagogique individuel)

DOCUMENT À COMPLÉTER ET TRANSMETTRE AU BUREAU DU REGISTRAIRE D'ICI LE 30 SEPTEMBRE, 16 H 00 POUR LES ADMISSIONS D'AUTOMNE ET D'ICI LE 25 JANVIER, 16 H 00 POUR LES ADMISSIONS D'HIVER.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université, local A-100
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Courriel : registraire@uqat.ca

DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT

_____ Nom _____ Prénom
_____ Code permanent de l'UQAT **OU** date de naissance _____ Code permanent du Ministère

Ma candidature a été retenue au programme d'études :

_____ Code _____ Titre du programme

à la condition d'obtenir le Diplôme d'études collégiales (DEC) avant le **25 septembre pour les admissions d'automne et le 20 janvier pour les admissions d'hiver**. Je ne pourrai pas satisfaire à mon admission conditionnelle, tel que prévu.

Je sou mets donc une demande de prolongation exceptionnelle pour le motif suivant : « **UN SEUL ÉLÉMENT POSSIBLE** »

- Un cours lié ou non à la réussite de l'épreuve synthèse de programme.
Titre du cours : _____
- L'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- L'étudiant a **terminé avec succès** sa formation, nous sommes dans l'attente du bulletin sanctionné.

J'atteste que les informations précédentes sont conformes à mon dossier collégial.

_____ Signature de l'étudiant _____ Date

CONFIRMATION DE L'API – SECTION RÉSERVÉE AU CÉGEP

Validation par l'API du motif invoqué :

_____ Nom _____ Prénom
_____ Titre _____ Cégep
_____ Signature de l'API _____ Date

Sceau officiel
de l'établissement